

Agent de chambre mortuaire

Non-certifiante

Formation continue.

Réf. : 23108605F — Mise à jour : 11 mai 2026

Organisme responsable : PARCOURS F

Contenu

Objectifs

L'article 42 du décret n° 91-45 du 14 janvier 1991 ; L'arrêté du 16 juillet 2009 JORF n° 0170 ; décret n°95-963 du 9 mai 1995 du Code Général des Collectivités Territoriales ; l'article R.2223644 du même CGCT ; le décret n°2001-1033 datant de fin 2001. Cette formation répond aux prescriptions de l'article R.2223-44 du CGCT, concernant la formation du personnel d'accueil dans les établissements funéraires, et comprend également des modules spécifiques au personnel de chambre mortuaire.

- Accompagner les proches du patient décédé
- Gérer les pièces anatomiques et les dispositifs médicaux
- Entretenir les locaux et outils spécifiques
- Préparer le matériel nécessaire à la réalisation d'autopsie, de prélèvement et de restauration
- Prévoir les soins post mortem et l'habillement du défunt
- Présenter le défunt dans un environnement propice au recueillement
- Organiser les données administratives
- Manipuler les corps des patients décédés

Certifications préparées et métiers visés

Niveau d'entrée Niveau Savoirs de base / Primaire	Niveau de sortie Sans niveau spécifique
--	--

Métiers associés

K2601 — Conduite d'opérations funéraires

K2602 — Conseil en services funéraires

Dates et lieux de formation

N° session	Modalité	Lieu	Du	Au
2059362	À distance	—	17/05/2026	07/06/2026
2059363	À distance	—	14/06/2026	02/07/2026
2286558	À distance	—	06/09/2026	24/09/2026

Source : GREF Bretagne #23108605F